

Novembre 2018  
N°307



p2

**Installation**  
*Anticiper pour réussir  
la transmission de son exploitation*



p4

**Cuma Calvados Innovation**  
*Le compostage, la solution  
pour valoriser vos fumiers*



p12

**ProAgri, services,  
conseils, formations**  
*Pilotez vos productions  
avec Mes dron'images*

## Dossier



p6-7

Alimentation animale

# Pénurie de fourrages, évaluer ses stocks et réagir

## Exploitation cherche reprenneur

### Bocage

Proche Aunay-sur-Odon, exploitation laitière et céréalière, 170 ha, 445 000 litres de lait. Vente du corps de ferme (stabulation VL 70 logettes et stabulation paillée pour élèves), du cheptel lait (50 VL + génisses), du matériel et des stocks.

### Bocage

Entre Bayeux et Villers-Bocage, structure avicole sur 1ha45 de foncier + maison d'habitation (7 pièces en pierre de Caen). L'exploitation produit poulet de chair et dinde sur un poulailler de 1000 m<sup>2</sup> et des volailles fermières (poulets, dindes, pintades) sur 5 poulaillers de 120 m<sup>2</sup> chacun et une surface d'1 ha. Convient à une personne seule avec apport ou couple disposant d'un revenu externe.

### Bocage

Proche de Vire, exploitation laitière, 90 hectares, contrat laitier 425000 l, vente du corps de ferme, reprise cheptel mort et vif et des stocks.

### Sud Est Pays d'Auge

Exploitation laitière, SAU de 68,8 ha dont 16 de labours, le reste en herbe. Référence laitière de 416 000 l, livrés à Agrial. Troupeau mixte (Normandes et Prim Holstein). Vente du corps de ferme, du cheptel et du matériel. Terres majoritairement en location. Pas de logement compris dans l'offre.

### Sud Pays d'Auge

Exploitation en VA, AB (conversion en cours). SAU de 70 ha, 100% prairies naturelles, dont 55 autour du corps de ferme. Vente du corps de ferme (2400 m<sup>2</sup> couverts), du cheptel et du matériel. Location majoritaire des terres, sauf si souhait du preneur d'acheter le foncier. Pas de logement compris dans l'offre.

## De 50 à 60 ans, **anticiper** pour réussir la **transmission** de son exploitation

*Arrêter son activité agricole, plus particulièrement dans le cadre d'un futur départ en retraite, est un moment crucial de la vie de tout exploitant. D'autant plus si vous souhaitez que votre exploitation persiste et qu'elle soit transmise à une personne tierce, dans le cadre du renouvellement des générations.*

Quel que soit le cas de figure (que l'on soit exploitant individuel ou en société, que l'on transmette dans un cadre familial ou non), pour bien vivre son départ en retraite, il faut anticiper et se poser les bonnes questions.

Depuis 3 ans, la Chambre d'agriculture du Calvados propose la formation «**Préparer et réussir ma transmission**». Cette formation de 3 jours sur le thème de la transmission est l'occasion de rencontrer, d'échanger et de poser les questions qui vous taraudent, auprès des différents interlocuteurs de la formation (conseiller MSA, conseiller de gestion, notaire, juriste...).

### Quand et comment préparer ma retraite ?

- A quelle date pourrai-je partir ?
- Quel sera le montant de ma retraite ?
- Quand et comment monter mon dossier retraite ?
- Puis-je cotiser volontairement à la MSA si je cesse mon activité avant l'âge de la retraite ?

- Puis-je reprendre une activité professionnelle en étant retraité ?
- Quelles règles, si je garde une parcelle de subsistance ?

### Quelles sont les clés d'une transmission réussie ?

- De quels accompagnements puis-je bénéficier ?
- Comment et quand évaluer mon outil de production (foncier, bâti, installation, matériel, cheptel, stocks) ?
- Quels diagnostics dois-je réaliser pour la vente de mes bâtiments, de ma maison d'habitation ?
- Comment et quand transmettre le foncier, le corps de ferme, la maison d'habitation ? Vente, location ou transmission progressive ?
- Une résiliation écrite des baux est-elle obligatoire ? Quand dois-je la remettre à mes propriétaires ?
- Mon propriétaire peut-il s'opposer à une cession de bail à mes enfants ? Et qu'en est-il d'un bail à un tiers ?

- Comment gérer son patrimoine ? Faut-il en profiter pour faire une donation à ses enfants ?
- Quand et comment transférer les DPB à mon successeur ?
- Quid des contrats (environnementaux, lait,...) en cours ?
- Quelles sont les incidences fiscales, TVA et sociales de la transmission ?
- Puis-je céder mes terres et conserver des stocks à vendre ?
- Quand dois-je déclarer ma cessation d'activité au CFE ?

### Nous accompagnons votre réflexion

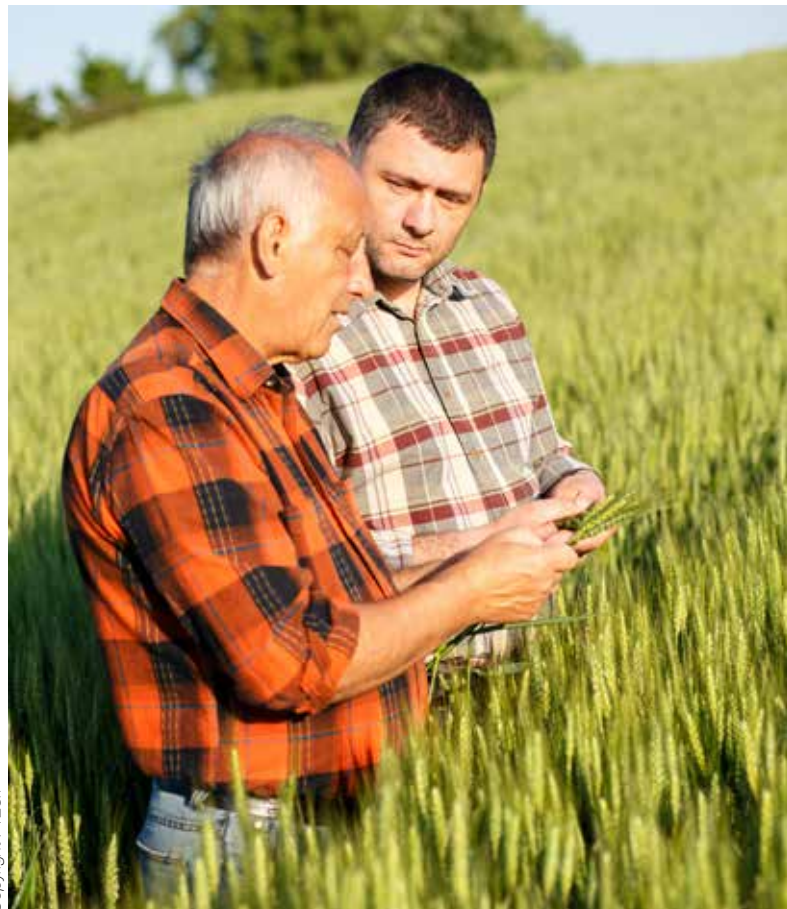
Si vous vous posez l'une ou l'autre, voir l'ensemble de ces questions, les Chambres d'agriculture peuvent vous aider dans votre réflexion.

Après 3 années d'existence, le bilan de ces formations est jugé très positif car, au-delà des échanges avec les intervenants, ce sont aussi les échanges entre participants eux-mêmes qui s'avèrent fructueux. Quand on se retrouve entre futurs cédants, il est beaucoup plus facile de s'exprimer, de poser des questions, d'évoquer ses craintes ou ses incertitudes.

La formation aborde également le sujet de la vie du futur retraité : comment éviter de ressentir une certaine forme de vide après une vie professionnelle souvent débordante ? Cela aussi se prépare. Quels sont mes objectifs ? Mes besoins ? Comment préparer mon départ puis organiser mon temps ensuite ? Autant de questions auxquelles les différents intervenants s'évertuent à répondre.

Notre formation « Préparer et réussir ma transmission » s'adresse à tous les exploitants désirant réfléchir à leur future cessation d'activité ou plus généralement à la transmission de leur exploitation, dans le cadre d'un départ en retraite ou non.

Alors si vous êtes concernés, n'hésitez pas à nous contacter et à vous inscrire à cette formation qui se déroulera à Hérouville St Clair le 28 février 2019 et les 7 et 14 mars 2019.



Copyright : 123rf

## Contact installation-transmission

### Nos conseillers, à votre écoute

Plaine de Caen-Falaise, Pays d'Auge :  
Émilie Legros - 02 31 31 87 64  
Bessin, Bocage :  
Vincent Salesse - 02 31 68 95 21

### Point Accueil Installation

02 31 70 25 09 (permanences  
le matin, du lundi au jeudi) ou par mail :  
point-info@calvados.chambagri.fr

### Safer de Basse-Normandie

www.safer.fr/safer-basse-normandie.asp

Emilie LEGROS ■

☎ 02 31 31 87 64

e.legros@normandie.chambagri.fr

Vincent SALESSE ■

☎ 02 31 68 95 21

v.salesse@normandie.chambagri.fr

## Énergie

# L'autonomie de A à Z : la haie

Le 27 septembre dernier, à l'occasion de la Porte Ouverte Innov'action chez Janine et Denis Lelouvier (lire, par ailleurs, en rubrique Bocage), et profitant de la présence sur place d'une chaudière à bois déchetée utilisée pour le séchoir à foin, l'atelier de transformation et à terme la maison, le groupe Haies'nergie a pu présenter aux visiteurs, élus, exploitants et élèves, les tenants et aboutissants d'un tel investissement.

Comme pour l'ensemble de l'exploitation, l'objectif est d'être autonome dans la production en valorisant le bois des haies de la ferme, tout en adoptant une gestion durable grâce à la réalisation d'un Plan de Gestion des Haies. L'autoconsommation permettra de limiter le coût de

fonctionnement, en réduisant le prix des plaquettes (achetées à 125 €/tonne à Bois Haies'nergie 14 aujourd'hui).

Le SDEC ENERGIE a expliqué sa nouvelle politique d'appui aux collectivités pour identifier les secteurs favorables à la création de réseaux de chaleur, en étudier l'opportunité et développer les projets (transfert de compétence). Il peut assurer la maîtrise d'ouvrage des installations afin de :

- porter les études techniques et de maîtrise d'œuvre,
- porter l'investissement et le fonctionnement,
- contribuer financièrement à hauteur de 20 à 30 % des investissements,
- mobiliser les subventions existantes (Département, Région, ADEME, Europe ...),

- réaliser les marchés d'exploitation et de maintenance.

La collectivité peut garder la gestion de la fourniture du combustible, si elle souhaite avoir recours à un circuit court (mobilisation des structures locales).

Enfin, la Chambre d'agriculture a présenté sa méthode visant à établir un inventaire bocager du territoire permettant d'appréhender le potentiel de production locale et donc celui d'installation de chaudières. Cette approche est également utilisée dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme pour définir le rôle et l'importance des haies.

**Stéphane Berzinger**

☎ 02 31 70 25 35  
s.berzinger@calvados.chambagri.fr



## Le SDEC ENERGIE soutient vos projets de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité

Les aides financières sont apportées aux agriculteurs (et plus généralement les entreprises) après examen de la Commission développement économique du SDEC ENERGIE. Ce sont des aides au raccordement en soutirage et/ou en injection.

Ces aides sont très incitatives, quelle que soit la commune d'implantation :

### En soutirage :

- 70% du coût HT du raccordement pour les projets situés sur une commune rurale ou une commune urbaine de catégorie B2<sup>1</sup>.
- 50% du coût HT du raccordement pour les projets situés sur une commune urbaine de catégorie B1.

### En injection :

- 30% du coût HT du raccordement pour les projets situés sur une commune rurale ou une commune urbaine de catégorie B2.
- 10% du coût HT du raccordement pour les projets situés sur une commune urbaine de catégorie B1.

Le montant de la TVA est pris en charge par le SDEC ENERGIE.

Ces aides sont apportées sur l'extension du réseau, hors branchement. A noter qu'elles sont plafonnées à 10 000€ par extension et point de raccordement.

### Exemple d'aide apportée par le SDEC ENERGIE :

Réalisation du raccordement, en soutirage, d'une nouvelle stabulation pour 170 vaches laitières, pour des besoins en consommation de 154 kVA :

- création d'un poste de transformation 250 kVA et pose de 730 mètres de réseau haute et basse tension pour desservir la stabulation.

- Coût de l'opération de raccordement : 51 000 €, dont 36 000 € de participation du SDEC ENERGIE
- Maîtrise d'ouvrage partagée avec Enedis qui est intervenu pour raccorder en injection l'électricité renouvelable produite par l'installation de méthanisation en cogénération (conversion du biogaz en électricité et chaleur).



### LE SERVICE PUBLIC DE L'ÉNERGIE DANS LE CALVADOS

Réunissant toutes les communes du département et des intercommunalités, le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados est un acteur public majeur des enjeux énergétiques.

Le SDEC ENERGIE agit pour la transition énergétique en accompagnant les collectivités locales :

- en produisant de l'énergie renouvelable : construction de réseaux de chaleur à partir de bois énergie ou de méthanisation, développement de centrales photovoltaïques solaires ...
- en organisant la distribution des services publics de l'électricité et du gaz : investissement sur les réseaux, soutien à la dynamique des Plans Climat Air Energie Territoriaux...
- en réalisant des programmes innovants : éclairage économique et intelligent, « smart grids », infrastructures de recharge pour véhicules à faible émission de CO2 (électriques, hydrogène, Bio GNV ...)

Sa démarche : œuvrer pour un aménagement énergétique du territoire, équilibré et cohérent, qui favorise la transition énergétique tout en préservant l'intérêt de ses adhérents et de chaque habitant du Calvados.

WWW.SDEC-ENERGIE.FR

<sup>1</sup> : Classement des communes selon le régime de l'électrification. Liste précise en page 5 du guide des aides financières du SDEC ENERGIE ([https://www.sdec-energie.fr/sites/sdec.createurimage.fr/files/2018-04\\_guide\\_aides\\_financieres\\_2018\\_sdecenergie.pdf](https://www.sdec-energie.fr/sites/sdec.createurimage.fr/files/2018-04_guide_aides_financieres_2018_sdecenergie.pdf))

◆ **Cuma Calvados Innovation**

# Le compostage, la solution pour valoriser vos fumiers

**La Cuma départementale Calvados Innovation renouvelle sa composteuse. Son activité s'est considérablement développée sur le département en quelques années. Focus sur cette technique particulière.**

**Pourquoi s'intéresser au compostage de fumier ?**

Initialement, le but du retournement d'andains était de valoriser la matière organique sur les prairies. D'autant plus qu'il peut s'épandre à proximité des habitations (10 m), cela permet alors d'augmenter

la surface potentielle d'épandage de l'exploitation.

Agronomiquement, le compostage fait de plus en plus d'adeptes, notamment en agriculture biologique. En effet, l'échauffement des tas doit permettre d'éliminer un grand nombre de graines d'adventices et de germes pathogènes. A noter que le compost concentre les éléments fertilisants et peut être épandu à des dosages plus faibles à l'hectare. L'azote se libère en revanche plus lentement (attention en année 1), limitant ainsi les pertes par lessivage.

Le compostage ne concerne pas que les éleveurs. En effet, des céréaliers y ont également recours lors des échanges pailles-fumiers pour réduire les coûts et temps de transport.

**Un fonctionnement spécifique**

Actuellement, la machine réalise un important travail annuel : 18 000 minutes

de rotor. De fait, cela permet de proposer un coût du compostage à 5.55 € la minute de rotor (tout inclus). La nouvelle machine passe à 5.3m, le tracteur attelé dessus appartient à la Cuma des 3M, son coût horaire est alors optimisé.

Le surcoût lié au compostage est compensé par les gains de temps et de consommation de carburant lors des opération d'épandage et de transport. En effet le compostage permet une réduction de 30 à 60% du volume (40 à 60% du poids). Les qualités physiques du compost, produit émiété, facilitent son épandage tout en fatiguant moins le matériel.

Le planning de compostage est fixé en 6 périodes définies sur l'année (de janvier à mai, puis en septembre), avec 2 retournements à 15 jours d'intervalle. Cela permet aux exploitants de s'adapter aisément et de bénéficier d'une matière organique efficiente.

**Trois conditions pour faire un bon compost**

- Un rapport C/N entre 25 et 35.
- Une humidité comprise entre 50 et 70 %.
- Une bonne structure pour que l'air puisse circuler. La paille par exemple est un bon agent structurant (min 5 kg/UGB/jour).

Le premier retournement doit intervenir entre 8 et 15 jours après la confection du tas. Un délai d'une semaine entre la sortie du fumier et le compostage permet de faciliter le travail de la machine et donc de diminuer votre coût de compostage. Le second retournement doit intervenir quand la température du tas diminue, soit 10 à 15 jours après le premier.

Après le dernier retournement, une évolution de 3 à 5 semaines est nécessaire avant d'épandre le produit, le temps que la température du tas redescende au niveau de l'air ambiant.

Vous êtes intéressé ? Contactez votre Fédération des Cuma au 02.31.53.55.15



La composteuse de la Cuma Calvados Innovation en mode transport

◆ **Sécurité incendie**

## Un projet bâtiment : pensez à la défense incendie

**Afin de protéger le patrimoine et de sauvegarder l'outil de travail, la protection incendie doit être intégrée dès la conception du projet.**

**L'arrêté préfectoral en vigueur**

Depuis le 9 février 2017, un arrêté préfectoral a validé le Règlement Départemental Extérieur Contre l'Incendie. Il définit clairement toute la défense incendie au niveau du département. Il est disponible dans son intégralité sur le site du SDIS14 à l'adresse suivante : <https://www.sdis14.fr/spip.php?article6945>

**Les volumes d'eau**

Il précise, dans l'annexe 1, les quantités d'eau nécessaires selon le type de bâtiment :

les habitations, les Etablissements Recevant du Public (ERP), les exploitations agricoles, les zones d'activités et industrielles et les bâtiments soumis au code du travail non classés ICPE. Pour les ICPE, la défense incendie est définie dans les arrêtés de prescriptions spécifiques.

**Tous les aspects techniques**

Il précise aussi, dans l'annexe 2, les règles de mises en œuvre des Points d'Eau Incendie utilisables, comme l'accessibilité, les aires de manœuvre et de pompage,

la signalisation, le type de réserve possible, les dispositifs d'aspiration. On trouve également dans cette annexe, les procédures de déclaration et de contrôle. En effet, tout Point d'Eau Incendie doit figurer dans l'arrêté communal de DECI et doit être validé et réceptionné par le SDIS pour être répertorié et géolocalisé.

**Contactez le SDIS pour prévoir**

Dans tous les cas, il semble raisonnable de prendre contact avec le service de prévision des risques du SDIS, via leur site internet

ou par mail ([deci@sdis14.fr](mailto:deci@sdis14.fr)). Ceci permet d'avoir des éléments par rapport aux volumes à prévoir, aux équipements à mettre en place et aux démarches ultérieures à prévoir (la validation par le SDIS des installations). La défense incendie prévue doit être présentée dans les demandes de permis de construire.

**Sylvain Kientz** | ☎ 02 31 70 25 55

[s.kientz@calvados.chambagri.fr](mailto:s.kientz@calvados.chambagri.fr)

**Dispositions pour les bâtiments agricoles – extrait de l'annexe 2 du Règlement Départemental de la Défense Extérieure contre l'Incendie – Calvados**

Bâtiments agricoles	Surface *	Potentiel hydraulique obtenu :		NB Ressources
		par des Réserves Incendie	par un réseau d'eau sous pression (AEP)	
Bâtiment isolé sans enjeu ou stockage en plein air*	-	Bâtiment sans enjeu = Cf. RNDECI (page 22) - pas de DECI		
Bâtiments d'élevage et de stockage	500 m <sup>2</sup>	30 m <sup>3</sup> à 400 m.	> 30 m <sup>3</sup> /h à 400 m.***	1
	> 500 m <sup>2</sup> et 1500 m <sup>2</sup>	60 m <sup>3</sup> à 200 m.**	30 m <sup>3</sup> /h + 3 m <sup>3</sup> /h par tranche de 100 m <sup>2</sup> (au-delà 500 m <sup>2</sup> ) à 400 m.***	1 à 2
	> 1500 m <sup>2</sup> et 3500 m <sup>2</sup>	120 m <sup>3</sup> à 200 m.**		
* au-delà d'une surface de 3 500 m <sup>2</sup> , une étude particulière doit être menée selon le document technique D9 en vigueur.				
** Une distance maximale de 400 m. peut être acceptée si l'exploitant dispose d'une réserve intermédiaire de 30 m <sup>3</sup> immédiatement disponible à moins de 100m de l'entrée du bâtiment. 100 m. du risque à défendre. (ces 30 m <sup>3</sup> s'ajoutant au potentiel hydraulique requis).				
*** une distance de 800 m. peut être acceptée si l'exploitant dispose d'une réserve intermédiaire de 30 m <sup>3</sup> immédiatement disponible à moins de 100 m. de l'entrée du bâtiment.				
NOTA : l'aménagement des réserves incendie doit être conforme aux dispositions de l'annexe n° 2 du RDDECI (Guide Technique).				
Toutes les situations ne peuvent être prévues dans ce tableau «d'aide à la décision», seule l'analyse de risque du Prévisionniste permettra de dimensionner la DECI. Tout avis rendu par le SDIS sera motivé et argumenté.				

## Enedis à vos côtés !

Enedis, concessionnaire du réseau de distribution publique d'électricité, est un acteur engagé qui vous assure une distribution de qualité en toute sécurité, et vous accompagne au quotidien.

**La prudence, c'est une évidence !**

**Gardons nos distances !**

Pour Enedis, agir en toute sécurité est la priorité, c'est pourquoi, Enedis vous recommande d'intervenir avec la plus grande prudence à proximité du réseau électrique. Votre activité vous amène à manœuvrer des outils ou engins à proximité de lignes ou de pylônes, des gestes que vous devez réaliser avec prudence pour éviter de créer un arc électrique et ainsi risquer d'être électrocuté.

**Cultivez votre vigilance !**

Enedis vous rappelle quelques conseils essentiels :

- Ne manœuvrez pas seul sous les lignes électriques.
- Équipez vos engins de détecteurs de présence avec un avertisseur sonore ou visuel.
- Restez à l'intérieur de votre engin si celui-ci a accroché une ligne.
- Ne faites pas de feux sous les lignes.
- Manipulez les tuyaux d'arrosage en position horizontale et loin des lignes.
- Ne rehaussez pas votre terrain et ne stockez rien sous une ligne électrique.
- Ne tentez jamais de récupérer un objet accroché à une ligne.
- Vérifiez les consignes d'usage lorsque vous utilisez un groupe électrogène pour vos travaux.
- Mettez à la terre les parties métalliques de vos silos, hangars provisoires et appareils de levage.
- Avant tous travaux à proximité d'un ouvrage électrique, il est obligatoire d'envoyer une déclaration de projet sur le site internet : [www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr](http://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr)



**Que faire en cas d'accident ?**

- Interdire l'accès en créant un périmètre de sécurité pour éviter un sur-accident.
- Ne pas toucher la personne victime de l'accident électrique si elle est encore en contact avec l'ouvrage électrique.
- Avertir les pompiers en composant le 18, ou le 15 (SAMU), ou le 17 (Police).
- Contacter le Centre Assistance Dépannage au 09.726.750.14



**Numéros utiles :**

- - Centre d'Assistance Dépannage (7j/7, 24h/24) : 09.726.750.14
- - Pour toutes informations relatives à votre consommation : 09.69.32.18.41

**Une nouvelle application qui va vous simplifier la vie !**

Enedis vous propose de télécharger l'application « Enedis à mes côtés » pour connaître, en temps réel, les incidents sur le réseau électrique, avoir une estimation de l'heure prévue de remise en service, suivre vos consommations et retrouver des conseils et des numéros utiles.



## Agenda

▲ **Quels couverts végétaux entre 2 maïs ?**

**6 décembre à 14h, à Saonnet**

Comment concilier piégeage des nitrates et production de fourrages ? Porte ouverte avec présentation des différents couverts végétaux et des résultats d'analyse de reliquats d'azote.

**Contact : Clément Chevalier**  
☎ 02 31 51 66 34

▲ **Découvrez les techniques de l'agriculture biologique**  
**30 novembre, à 14h, à Saint-Rémy-sur-Orme.**

Au Gaec Dumont, élevage laitier et porcin avec cultures, la conduite de l'élevage et la santé, la place de l'herbe et les rations avec moins de maïs, la conduite et la valorisation des cultures, les méteils.

**Contact : Thierry Métivier**  
☎ 02 31 51 66 32

## ◆ Sécurité sur votre exploitation

### Attention, vols de GPS en hausse !

La gendarmerie nationale observe une recrudescence des vols de GPS, consoles et antennes, sur tracteurs agricoles. Les GPS de marque John Deere et Trimble sont les plus prisés. Ces vols se produisent sur les exploitations mais aussi chez les professionnels de la vente de ces équipements.

Outre la mise à l'abri des véhicules équipés, elle recommande aux agriculteurs :

- de fixer leur console GPS sur une tablette amovible pouvant être retirée après usage,
- d'utiliser de la visserie sécurisée (pin torx ou pin button head) rendant le démontage plus difficile,
- de démonter systématiquement l'antenne GPS après utilisation,

- de stocker ces équipements dans un local sécurisé sous alarme.

La Gendarmerie du Calvados appelle donc les agriculteurs à la vigilance et à signaler immédiatement (par le 17) la présence suspecte de véhicules immatriculés à l'étranger (Lituanie, Pologne, Espagne...) aux abords de leur exploitation.

Elle rappelle aussi qu'elle dispose de référents «sûreté» à même de prodiguer des conseils pratiques en matière de sécurisation des exploitations. N'hésitez pas à contacter la brigade de gendarmerie la plus proche de votre domicile.

**La Gendarmerie du Calvados.**



# Pénurie de fourrages : évaluer ses stocks et réagir

Nombre d'éleveurs s'interrogent sur la couverture des besoins fourragers l'hiver et le printemps prochain. Des outils existent pour faire le point et réagir car plus la décision est tardive, plus la palette de solutions est restreinte et économiquement pénalisante.

## Un bilan fourrager pour décider

La méthode d'évaluation des stocks est bien établie, vous pouvez la retrouver dans votre espace réservé sur le site de la Chambre d'agriculture du Calvados, auprès de votre conseiller élevage ou sur le site de l'Institut de l'élevage avec une feuille de calcul préétablie. Le volume des silos et leur densité méritent une estimation rigoureuse, c'est le seul point d'attention. Sur ces mêmes supports, avec les effectifs par catégories et la durée de consommation des fourrages conservés, vous obtenez la balance entre les besoins des troupeaux et les stocks.

Ce bilan peut être réajusté en cours d'hiver :

- si vous constatez que vous êtes entre 80 % et 100 % d'autonomie, vous devriez parvenir à combler les besoins des animaux sans trop de dommages en modifiant les rations, les effectifs, et tous les ajustements mobilisables,
- si vous vous trouvez en dessous de 80 % d'autonomie fourragère, il est urgent de rechercher une solution permettant de pallier ce déficit fourrager. Mais ceci ne vous dispensera pas d'achats extérieurs.

## Adapter les rations

Quelques précautions pour travailler en sécurité :

- conserver des apports énergétiques azotés et minéraux suffisants, surtout avec des rations à base de paille,
- aménager une transition pour ne pas perturber la digestion, mettre du sel à disposition des animaux et surveiller les caractères qualitatifs liés à l'alimentation (appétit, rumination, bouses...),
- peser les quantités distribuées pour être au plus juste et limiter les gaspillages,
- distribuer les aliments concentrés en 2 repas par jour dès que les quantités atteignent 4 kg.

Les tableaux suivants présentent des exemples de ration pour les vaches allaitantes et les vaches laitières.

## Exemples de rations en quantités brutes (vaches allaitantes ; vaches laitières)

### Vache allaitante suitée : 700 kg – Vêlage début hiver – état moyen (2,5)

Aliments	Rations à base de				
	Foin	Maïs ensilage	Pulpe surpressée	Mixte	Enrubannage
Foin Récolté ~ 10/06	14 kg	4 kg		6 kg	
Paille de blé à volonté	2 kg	6 kg	8 kg	5 kg	2 kg
Maïs ensilage (35 % de MS)		12 kg		7 kg	
Pulpe surpressée (28 % MS)			20 kg		
Enrubannage prairie - Récolté 20/05 (50 % MS)					25 kg
Tourteau de colza		1,6 kg	2 kg		0,6 kg
Pulpe déshydratée	0,5 kg				
Corn Gluten Feed				6 kg	
CMV type 7/21/5	50 g	100 g			
CMV type 18/9			80 g		
CMV type 10/20/5				100 g	100 g

### Vaches gestantes : 700 kg – Vêlage fin hiver – état moyen (2,5)

Aliments	Rations à base de			
	Foin	Maïs ensilage	Pulpe surpressée	Mixte
Foin Récolté ~ 10/06	5 kg	5 kg		6 kg
Paille de blé à volonté	5 kg	4 kg	6 kg	10 kg
Maïs ensilage (35 % de MS)			15 kg	
Betteraves fourr. (18 % MS)		15 kg		
Tourteau de colza	0,4 kg	0,7 kg	1,3 kg	1 kg
Blé	1,5 kg			2 kg
CMV type 7/21/5	100 g			
CMV type 18/9			100 g	
CMV type 10/20/5		160 g		160 g



## Vaches laitières : 32 de TP, 38 de TB et pour 25 kg de lait permis

Aliments	Rations à base de			
	Foin à volonté	Maïs ensilage à volonté	Enrubannage à volonté	Drêche de brasserie
Foin Récolté ~ 10/06		6 kg		11,2 kg
Paille de blé à volonté	1 kg	1 kg	1 kg	1 kg
Maïs ensilage (35 % de MS)	15 kg	27,7 kg	15 kg	8 kg
Enrubannage prairie - Récolté 20/05 (50 % MS)			14,6 kg	
Tourteau de colza	3 kg	2,8 kg	3 kg	2 kg
VL 2,5 L	4 kg	3 kg	4 kg	4 kg
Drêche de brasserie				8 kg
CMV type 0/35	130 g	150 g	100 g	150 g

### Quels aliments de substitution utiliser ?

Il est possible de valoriser les CIPAN ; les cultures intermédiaires peuvent en effet constituer un apport fourrager intéressant en fin d'hiver, voire dès l'automne, pour ceux implantés précocement avec de bonnes valeurs alimentaires. Le tout est d'aller les chercher soit à l'autochargeuse, soit par le pâturage. Les faibles taux de matières sèches accessibles en automne-hiver limitent les récoltes.

Il est également possible d'utiliser de la paille dans les rations, d'abord pour les animaux à faibles besoins, élèves, tarées. Pour des vaches laitières, un apport limité à 1 kg par jour ne pénalise pas la production laitière. Elle contribuera à ramener des fibres dans l'alimentation, en cas d'apports de co-produits substitués aux fourrages.

Pour les génisses laitières, la paille peut être distribuée à volonté si elle est bien

complémentée en énergie, matières azotées, minéraux et vitamines. Les rations paille + concentrés sont courantes.

### Vaches allaitantes en gestation et élèves de plus de 18 mois

Pour couvrir des besoins d'entretien et de gestation, il sera nécessaire d'évaluer d'abord les animaux sur leurs notes d'états corporels. Si les animaux sont dans de bonnes conditions, il est possible d'augmenter la part de paille dans l'alimentation, tout en veillant à ce que la ration reste équilibrée et couvre les besoins des vaches en production.

Si certains éleveurs ont des inquiétudes sur la capacité des vaches allaitantes à en manger, l'expérience montre qu'après un temps d'adaptation, les vaches et génisses sont en mesure d'en ingérer de bonnes quantités. La condition est cependant que la paille soit de qualité et régulièrement renouvelée.

Des complémentaires azotés sous forme d'aliments liquides riches en azote soluble et en sucre fermentescible favorisent l'ingestion et assurent un bon fonctionnement de la panse.

### Incorporer des co-produits

Les co-produits proviennent principalement des industries agro-alimentaires : brasserie, sucrerie, amidonnerie, etc. Ils sont de natures très variables, que ce soit en termes de conditionnement, de valeurs alimentaires, de disponibilité.

Vos conseillers Chambre d'agriculture peuvent vous aider à choisir selon l'offre du marché et calculer un prix d'intérêt pour comparer plusieurs options avec les prix de marché.

Si vous souhaitez établir le prix d'intérêt de différents aliments afin de faire le bon choix, munissez-vous des valeurs alimentaires de ces aliments (MS, UFL, PDIN, PDIE, phosphore et calcium), et contactez votre conseiller élevage.

En co-produits, les valeurs peuvent être variables (usine, process...). Demandez les valeurs avant achat : Matière Sèche, MAT, Cellulose Brute, et le bon de nettoyage avant remplissage du camion. Réalisez une analyse MS et MAT dès réception de la marchandise (tarif LANO : 22,50 €HT).

Les fournisseurs proposent de nombreux autres produits et mélanges. Lorsque l'objectif d'utilisation d'un co-produit est de créer de l'encombrement, donc d'économiser du fourrage, il faudra veiller à l'associer avec un support fibreux (foin ou paille) pour le rendre pleinement efficace. Il est impératif de vérifier les recommandations d'incorporation maximale de ces produits avant de les utiliser.

**Comment lire le tableau suivant : Un aliment est intéressant à rentrer dans la ration quand son prix de marché est inférieur au prix d'intérêt.**

### Prix d'intérêt de co-produits pour les vaches laitières, avec une ration à base de maïs.

Hypothèses retenues : blé stocké-aplati à 200 € (dont 30 € aplatissage) tourteau de soja à 370 et 400 € la tonne brute	Prix d'intérêt €/t brute avec tourteau soja à 370 €/t	Prix d'intérêt €/t brute avec tourteau soja à 400 €/t
<b>Matière première de type azote</b>		
Tourteau colza	314	333
Tourteau de lin déshuilé	292	311
Drêches de brasserie humide (26% MS)	64	68
Luzerne déshydratée (17 % MAT)	164	172
Luzerne déshydratée (18 % MAT)	171	179
Luzerne déshydratée (22 % MAT)	203	215
<b>Matière première de type énergie ou production</b>		
Corn gluten feed déshydraté (à 20% d'amidon)	247	254
Corn gluten feed humide	115	118
Gluten feed de blé (wheat) déshydraté	241	246
Gluten feed de blé (wheat) humide	125	128
Surplus Plants de pommes de terre	38	38
Pulpe betterave déshydratée	166	166

**Pour des niveaux de productions plus élevés, pas de mystère, des aliments avec une densité énergétique suffisante (0,85 UF/kg de MS) sont indispensables.**

**Pour le pôle élevage de la Chambre régionale de Normandie,**  
**Jean-Jacques Beauchamp**  
 ☎ 02 31 70 25 16  
 jean-jacques.beauchamp@normandie.chambagri.fr

## A moyen ou long terme, faut-il modifier mon système fourrager ?

Si les années de pénurie se multiplient, l'organisation générale du système fourrager peut être revue. Mes effectifs sont-ils trop importants au regard de ma production fourragère ? L'âge aux vêlages des génisses laitières, l'importance des différents ateliers consommateurs de fourrages, les périodes de vêlage peuvent être interrogés.

Est-ce possible d'implanter des prairies productives adaptées à mes différents types de sol ? Un choix des espèces/variétés mais aussi leur conduite peuvent être affinés. Quel recours l'été en l'absence de pousse de prairies : puis-je planter une culture à double fin (grain ou ensilage), introduire un nouveau type de fourrages ? Sur un autre registre, est-ce possible de conclure un échange avec un autre agriculteur (foin fumier par exemple).

Mais dans tous les cas, un pâturage bien piloté à la sortie de l'hiver et au printemps 2019 limitera la consommation de stocks. Quand pénurie de fourrages rime avec pénurie de trésorerie trop fréquemment, il devient crucial de réfléchir à son organisation et ses pratiques pour viser une meilleure sécurité fourragère.

## Juridique

Indice des fermages  
2018/2019 :

A compter du 1<sup>er</sup>/10/2018 et jusqu'au 30/09/2019 l'indice est fixé à 103,05 (-3,04% et non -3,02% comme indiqué dans le numéro d'octobre)

Céline Dureuil-Boullier

02 31 70 25 43

service-juridique@calvados.chambagri.fr

Agriculture  
biologique

La visite inclura le troupeau, son alimentation, les prairies, les cultures annuelles, l'armoire à pharmacie.

## ◆ Rubrique juridique

## Des projets de changement dans la fiscalité agricole

Le projet de loi de finances pour 2019 prévoit plusieurs dispositifs modifiant les règles fiscales des exploitations agricoles. En voici un aperçu.

## Suppression des DPI et DPA

Le projet prévoit la suppression des dotations pour investissement et pour aléas et leur remplacement par un mécanisme d'épargne de précaution. Cette épargne applicable aux exploitations soumises à un régime réel d'imposition, applicable pour les exercices clos entre le 1<sup>er</sup>/01/19 et le 31/12/2022 permettra de déduire annuellement du résultat imposable une somme inscrite au bilan d'exploitation. Le montant de cette déduction sera plafonné en fonction du bénéfice imposable, 5 tranches étant prévues avec multiplication des seuils par le nombre d'associés avec un plafond à 4 pour les GAEC et les EARL.

Ce nouveau dispositif obligera à :

- mettre entre 50% et 100% de la somme

sur un compte courant dans les 6 mois suivant la clôture ou à la date de dépôt de la déclaration des résultats

- avoir à tout moment sur ce compte au moins 50% du montant total des déductions non encore rapportées
- rapporter les sommes déduites au plus tard 10 ans après la constatation de la déduction

Le montant de l'épargne pourra également être constaté par l'acquisition/production de stocks de fourrages, stocks de produits ou animaux ayant un cycle de rotation supérieur à 1 an ou lors de la mise à disposition d'une coopérative de sommes dans le cadre d'un contrat avec lissage des prix.

Le bénéfice de la déduction entre dans l'application des aides de minimis.

## Plafonnement de l'abattement JA

Le nouveau dispositif prévoit la mise en place de plafonds et un abattement dégressif en fonction du bénéfice réalisé

par l'entreprise. Le taux d'abattement sur le bénéfice imposable sera donc de 50% puis 30%. Pour l'année de comptabilisation de la DJA l'abattement sera de 100% puis 60% en fonction du bénéfice réalisé. Ce nouveau système s'appliquera pour les DJA accordées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. La durée d'application des abattements restera fixée à 5 ans.

## L'option à l'IS révoquant

Le projet de loi prévoit également la possibilité pour les sociétés agricoles ayant opté à l'impôt sur les sociétés de revenir sur leur choix dans les 5 ans suivants l'exercice au cours duquel l'option a été réalisée. Passé ce délai l'option deviendrait irrévocable. Si l'entreprise renonce à cette option dans le délai alors elle ne pourra plus demander à être à nouveau soumise à l'IS ultérieurement.

Pour l'application effective de ces changements, il faudra attendre le vote définitif de la loi en décembre 2018.

## ◆ Rendez-vous techniques

## Découvrir les techniques bio en Normandie

Les Chambres d'agriculture de Normandie organisent 3 rendez-vous techniques pour découvrir les techniques d'élevage et de culture en agriculture biologique. Les visites auront lieu les 29 et 30 novembre 2018 sur des fermes laitières bio avec polyculture.

Pour la seconde année consécutive, les Chambres d'agriculture normandes s'associent pour proposer des visites d'exploitations, en polyculture et élevage et en agriculture biologique. Ces visites s'adressent à un public d'agriculteurs conventionnels, de porteurs de projets ou d'exploitants en cours de conversion qui souhaitent découvrir les techniques bio à transposer chez eux, en vue de gagner en autonomie ou d'envisager une conversion AB.

## Des agriculteurs présentent leurs pratiques bio

Ce que vous pourrez voir sur les fermes à partir de 14h :

- Les pratiques de santé du troupeau : les principales pathologies rencontrées, le recours aux médecines complémentaires de type homéopathie, aromathérapie, phytothérapie; la gestion du parasitisme.
- L'alimentation du troupeau laitier : les fourrages et les concentrés utilisés, la place du soja et des achats d'aliments. L'autonomie alimentaire renforcée sera mise en lien avec le niveau d'étable.
- L'élevage des veaux : lait naturel et âge au sevrage, leur logement, l'âge programmé au vêlage.
- Le matériel de désherbage mécanique : quand sert-il ? quels sont les autres techniques utilisées pour limiter les adventices ?
- Les prairies : leur composition floristique pour le pâturage et la fauche ou selon la nature du sol, la conduite du pâturage et les équipements spécifiques.
- Les cultures annuelles : l'itinéraire technique, leur rendement, la semence utilisée, les maladies, le salissement, la mise en oeuvre des associations céréales et protéagineux.

## Trois rendez-vous sont proposés

sur l'ensemble de la Normandie à partir de 14h :

- jeudi 29 novembre 2018 : Chez Jean-Michel RATTIER à Saint Quentin les Chardonnets (61) - Elevage laitier et polyculture en AB
- vendredi 30 novembre 2018 : Au GAEC DUMONT à Saint Rémy (14) - Elevage laitier, porc et polyculture en AB
- vendredi 30 novembre 2018 : Au GAEC d'ANTAIN à Saint Côme du Mont (50) - Elevage laitier et polyculture en AB.

Ces visites annoncent également le début des sessions de formation proposées par les Chambres d'agriculture de Normandie : «Transposer les techniques bio sur mon exploitation en polyculture élevage [ou] sur mes cultures» à partir de janvier 2019.

Thierry Métivier

02 31 51 66 32

t.metivier@calvados.chambagri.fr







## ◆ Formations de décembre et janvier 2018

# Je prépare l'avenir : Je développe mes compétences

Participez aux formations organisées par la Chambre d'agriculture. Préparez vos projets, inscrivez-vous à nos formations en toute simplicité sur notre site internet, rubrique formation. Retrouvez également toutes les formations sur notre catalogue régional.

### Elevage

#### ▲ Ecorner les veaux facilement et sans douleur

Agir sereinement en accord avec le bien-être animal.

janvier 2019

Contact : Stéphanie CASSIGNEUL ☎ 02.31.31.87.67

Tarif : 63 €

#### ▲ Rédiger mon contrat de pension équine

Je connais mes droits et devoirs envers mes clients propriétaires.

13 décembre 2018 à Lisieux

Contact : Frédéric BUSNEL ☎ 02.33.31.49.72

Tarif : 63 €

#### ▲ Vêlage, Veau, Vivant : assurer les 3 V en allaitant

J'améliore le nombre de veaux vivants de mon troupeau allaitant.

18 décembre 2018 à Lisieux

Contact : Perrine GEHIN ☎ 02.31.70.25.83

Tarif : 63 €

#### ▲ Choisir son installation de traite

Que choisir pour gagner en temps et en confort de traite ? Quel coût prévoir ?

15 et 22 janvier 2019 à Lisieux

Contact : Jean-François GAULE ☎ 02.33.95.46.01.

Tarif : 126 €

#### ▲ Limiter mes achats d'aliments grâce aux trèfles et luzerne

Réussir l'implantation et la valorisation des légumineuses pour plus d'autonomie.

18 janvier 2019 – Vire

Contact : David DELBECQUE ☎ 02.31.68.11.67.

Tarif : 63 €



### Agriculture biologique

#### ▲ Transposer les techniques bio sur mon exploitation en polyculture élevage

Certaines techniques bio m'intéressent, je veux les essayer sur mon exploitation.

24 et 31 janvier 2019 à Hérouville Saint Clair

Contact : Thierry METVIER ☎ 02.31.51.66.32

Tarif : 126 €

#### ▲ Démarrer ou convertir mon élevage allaitant en bio

Ai-je intérêt à passer en bio ?

29 janvier 2019 à Lisieux

Contact : Stéphanie CASSIGNEUL ☎ 02.31.31.87.67

Tarif : 63 €

### Productions végétales

#### ▲ Obtenir son CERTIPHYTO Décideur Exploitation

12 et 19 décembre à Hérouville Saint Clair

Contact : Christophe. DENDONCKER ☎ 02.35.59.47.29

GRATUIT

#### ▲ Découvrir l'agriculture de conservation : sol, agronomie, couverts végétaux

Acquérir les bases et la compréhension des fondamentaux de l'agronomie pour être capable d'aborder les techniques de l'agriculture de conservation.

11 décembre à Vire

Contact : David DELBECQUE ☎ 02.31.68.11.67

Tarif : 63 €

#### ▲ Du pulvérisateur à la plante: optimiser ma pulvérisation

J'utilise toutes les possibilités de mon matériel et améliore sa précision.

18 décembre 2018 à Hérouville Saint Clair

Contact : Samuel HARDY ☎ 02.31.53.55.01

Tarif : 63 €

#### ▲ Obtenir ma certification environnementale HVE1 - polyculture élevage

Je sécurise mes aides PAC en réduisant les risques de contrôles.

11, 16 janvier et 12 février 2019 à Vire

Contact : Céline PORET ☎ 02.31.68.95.20

Tarif : 189 €

#### ▲ Eviter le tassement de mes sols

Je trouve des solutions pour le tassement des sols.

17 janvier 2019 à Hérouville Saint Clair

Contact : Charlotte GARDON ☎ 02.31.53.55.06

Tarif : 63 €



### Circuits courts – produits fermiers

#### ▲ Optimiser ma logistique en circuit court

Je réduis mes coûts de logistique pour la vente de mes produits en circuit court

10 décembre à Hérouville Saint Clair

Contact : C. KERVAREC ☎ 02.31.70.25.59

Tarif : 63 €

### Spécial employeurs

#### ▲ Devenir employeur de main d'oeuvre

J'envisage de faire appel à de la main d'œuvre salariée sur mon exploitation.

4 décembre à Hérouville Saint Clair

Contact : Catherine GODET – Tél 02.31.70.25.04

Tarif : 63 €

#### ▲ Rédiger mon document unique d'évaluation des risques

Je repars avec mon DUER sur clé USB

7 et 20 décembre à Vire

Contact : C. GODET ☎ 02.31.70.25.04

Tarif : 126 €

### Spécial Installation

#### ▲ Prévoir ma trésorerie et présenter mon projet

Je bénéficie de conseils individualisés avant de finaliser mon projet d'installation

10 et 13 décembre à Hérouville Saint Clair

Contact : C. GODET ☎ 02.31.70.25.04

Gratuit (parcours installation)

#### ▲ Entr'agri -Entreprendre mon projet agricole

J'analyse et j'échange pour bien démarrer mon projet

15, 18 janvier et 22 janvier 2019 à Hérouville Saint Clair

Contact : C. GODET ☎ 02.31.70.25.04

Tarif : 130 €



**Retour aux sources à Bayeux pour Eric Frémont !**

Eric a pris ses fonctions à l'antenne Chambre d'agriculture de Bayeux, le 17 septembre dernier, au poste de conseiller d'entreprise, en remplacement d'Alix Dalstein.



C'est un retour aux sources pour Eric qui a débuté sa vie professionnelle, il y a 30 ans, dans la capitale du Bessin.

Il a occupé au sein de plusieurs établissements bancaires des fonctions de développement et de conseil sur le marché de l'agriculture en Normandie, en particulier au cours de ces 20 dernières années. Une expérience de négociateur immobilier en transactions d'exploitations agricoles complète son parcours.

Eric interviendra dans le Bessin et la Plaine de Caen sur les missions suivantes : l'accompagnement des projets de création et de développement d'entreprise (audit, appui aux demandes de subventions, analyse de faisabilité...), la réalisation d'études prévisionnelles technico-économiques et le conseil auprès des porteurs de projets dans leur parcours d'installation.

Vous pouvez joindre Eric à l'antenne du Bessin au 02.31.51.56.36 ou au 06.83.12.02.29 ou par mail [e.fremont@calvados.chambagri.fr](mailto:e.fremont@calvados.chambagri.fr)



◆ Production d'énergie à la ferme

## Les Chefs au jardin

Le 1<sup>er</sup> septembre dernier, plusieurs chefs de restaurants se sont réunis suite à l'invitation de Maud et Bruno MARIE, des Légumes sur l'Aure à Vaux Sur Aure.

Lors de cette porte ouverte très conviviale, le grand public était invité à visiter l'exploitation maraîchère en agriculture biologique et à déguster les bons produits de producteurs locaux, cuisinés par les 5 chefs présents.

Les 2 hectares de maraîchage biologique et les 2 000 m<sup>2</sup> de serres non chauffées en système de permaculture de Maud et

Bruno sont un support d'exception pour la culture de leurs 200 variétés de légumes de saison, ainsi que quelques fruits (melons, pastèques, fraises, rhubarbe...).

Le stand Bienvenue à la ferme permettait de diffuser l'ensemble des bonnes adresses de Normandie pour permettre aux 400 visiteurs de la journée de découvrir ou redécouvrir les expériences : Mangez et Vivez Fermier !

Rendez-vous l'année prochaine...

**Caroline Kervarec**

☎ 02 31 70 25 59

[c.kervarec@calvados.chambagri.fr](mailto:c.kervarec@calvados.chambagri.fr)



## L'autonomie de A à Z

**Le jeudi 27 septembre, la Chambre d'agriculture du Calvados a mis en place dans le cadre de l'opération Innov'Action, une porte ouverte chez Denis et Janine LELOUVIER à Landelles-et-Coupigny.**

Denis s'est installé en 1998 sur l'exploitation familiale. La production laitière était couplée à un atelier de bœufs. Le système était déjà herbager. En 2008, Janine venue au départ pour des vacances dans les gîtes de Coupigny, décide de rester en Normandie et rêve de devenir agricultrice. En 2015, elle rejoint Denis sur l'exploitation et tous deux se lancent dans une grande et belle aventure.

D'une exploitation lait viande de 80 hectares, en système à dominante herbagère autonome, avec un troupeau de 60 vaches normandes, notre couple d'agriculteurs a décidé dans un premier temps de passer progressivement à un système tout herbe,



puis à l'agriculture biologique. La seconde étape de leur projet est de transformer le lait produit en beurre, crème, glace, yaourts et de les commercialiser en circuits courts. Prochainement, ce sera un camembert bio AOP au lait cru et moulu à la louche qui sortira également de l'exploitation.

Pour parvenir à cela, ils ont revu l'ensemble du bâtiment vaches laitières et ont fait le choix de mettre en place un séchoir à foin dans le but de disposer d'un fourrage de haute qualité qui évitera les achats de concentré. Ils ont également construit une unité de transformation du lait annexée à ce bâtiment.

Pour aller encore plus loin en terme d'autonomie, le couple LELOUVIER a décidé également d'investir dans une chaudière à copeaux qui vient fournir l'énergie pour le séchage de l'herbe. Celle-ci est alimentée par le bois présent sur les haies de l'exploitation et chauffe également les locaux de transformation du lait, puis demain, ce sera la maison d'habitation.

« Nous avons préféré transformer notre lait plutôt que de nous agrandir », explique Denis. « Avec ces différents projets, nous exerçons plusieurs métiers et nous nous considérons désormais plus comme des chefs d'entreprises.»

Un des objectifs de Janine et Denis est de



reprendre la main sur la commercialisation de leur lait. Pour cela, une transformation s'impose. Avec les démarches entreprises sur l'exploitation, ces produits seront bio tout herbe et le camembert AOP au lait cru moulu à la louche « made in » Calvados. Cette orientation va réduire de façon significative les charges opérationnelles annuelles de l'exploitation mais pour arriver à cela, les investissements sont lourds. De nouvelles installations sont à amortir.

Un investissement de 1.2 millions d'euros aidé par la Région et par l'Europe qui trouvera son équilibre financier avec une valorisation des 1 000 litres à hauteur de 1 000 €.

**Antoine Herman**

☎ 02 31 68 65 71

[a.herman@calvados.chambagri.fr](mailto:a.herman@calvados.chambagri.fr)



## Agronomie et désherbage, que faire ?

**La gestion du ray-grass devient de plus en plus problématique... quels sont les leviers possibles ? La Chambre d'agriculture du Calvados teste pour vous !**

### Acte I : il se profile à Chicheboville...

Actuellement, nous mettons en place une **plate-forme d'essais** que vous pourrez découvrir au printemps prochain ! Dans cette zone de la Plaine de Caen, les pratiques culturales, les types de sol, ou bien encore le contexte réglementaire ont fait évoluer les problématiques de désherbage.

Le **salissement de vos parcelles** devient un facteur de plus en plus préoccupant dans la définition de vos stratégies de désherbage. En effet, les solutions de désherbage à l'automne s'amenuisent. Les solutions de rattrapage chimique présentent aujourd'hui des efficacités aléatoires. La mise en place de leviers agronomiques devient indispensable.

C'est pourquoi la Chambre d'agriculture du Calvados vous propose de tester, avec la collaboration de **Vincent DUYCK**, agriculteur à Chicheboville, différentes pratiques sur cette plate-forme pour vous présenter des pistes à explorer sur vos exploitations.

**Quelques informations en avant-première...**

**Sur blé précédent colza.**

**Avant semis du blé**, un essai faux semis et travail du sol permettra d'identifier la stratégie de faux semis et les outils les plus adaptés à la réduction du stock semencier de ray grass. Les modalités testées comprennent les outils suivants : charrue, déchaumeur à disques, déchaumeur à dents pattes d'oie et herse étrille, ainsi que deux types de semis directs.

**Après semis du blé**, un essai désherbage mécanique testera l'écartement inter-rang (18 ou 24 cm) ainsi que l'efficacité d'un passage de herse étrille à l'aveugle. Par ailleurs, une expérimentation désherbage chimique évaluera différentes stratégies et de nouveaux herbicides. Cette plate-forme accueille également un essai variétal.

### Sur colza précédent blé.

Un essai de désherbage mécanique permettra de déterminer la meilleure solution entre un semis à 45 cm (binage + traitement) ou semis à 14 cm (herse étrille ou non).

Vous souhaitez des pistes à explorer, des réponses... **cette porte-ouverte de printemps sera faite pour vous.** Nous vous ferons part prochainement des ateliers et démonstrations qui vous seront proposés. A suivre !

**Laëticia Mabire**

☎ 02 31 53 55 08

[laetitia.mabire@normandie.chambagri.fr](mailto:laetitia.mabire@normandie.chambagri.fr)

**Nadège Donnet**

☎ 02 31 53 55 00

[n.donnet@calvados.chambagri.fr](mailto:n.donnet@calvados.chambagri.fr)



## Pauline Gautard-Nuttens, agricultrice-commerçante



Issue du milieu agricole, Pauline Gautard-Nuttens s'oriente d'abord vers un parcours scolaire et professionnel spécialisé en comptabilité et gestion. Elle forge son expérience au sein du Crédit Agricole puis du CERFRANCE. Passionnée par son métier, mais avec l'idée de développer une nouvelle activité sur la ferme, elle lance son projet d'installation avec son mari Sébastien, en créant l'EARL Gautard-Nuttens, en 2016.



technique de qualité a permis de lancer l'activité sereinement. Aujourd'hui, les cycles de production sont lancés et cela fonctionne bien.

### Du producteur au consommateur, une autre casquette pour le couple

Suite à la baisse des cours de la viande, Pauline et Sébastien ont décidé de trouver un moyen de mieux valoriser les produits issus de leur ferme (viande de bœuf, veau, volailles et produits cidricoles) : la commercialisation en circuits court et l'ouverture d'un magasin fermier semblent être idéal. « C'était un rêve de petite fille, avec Sébastien, nous nous étions toujours dit que nous nous lancerions un jour ».

L'idée mûrit et ils se mettent en quête d'un local (bien placé, à louer si possible et aménageable à leur gré). Ils trouvent l'espace idéal à Cagny au bord de la Nationale 13 « 23 000 voitures passent ici quotidiennement ». Ainsi, ils décident de créer la SARL « Au cœur des prés », magasin de produits fermiers normands.

« Ici, vous pourrez retrouver d'autres produits issus d'exploitations normandes, comme Le Moulin de Thibo et Caro, La Ferme des Pâtis, La Biquetière ou encore la Cueillette de Cagny »

Suivez-les sur leur page Facebook « Au cœur des Prés ».

**Marie Nyk**

☎ 02 31 31 87 63

[m.nyk@calvados.chambagri.fr](mailto:m.nyk@calvados.chambagri.fr)



### Un projet avicole : ça sera des poulets Label Rouge

Après plusieurs rencontres et de nombreux calculs, les associés remarquent que le débouché est assuré, que le temps de travail est raisonnable, que l'emprise foncière est plutôt faible et que la rentabilité est intéressante. Ils lancent alors la construction de 3 poulaillers LABEL Rouge en partenariat avec AGRIAL.

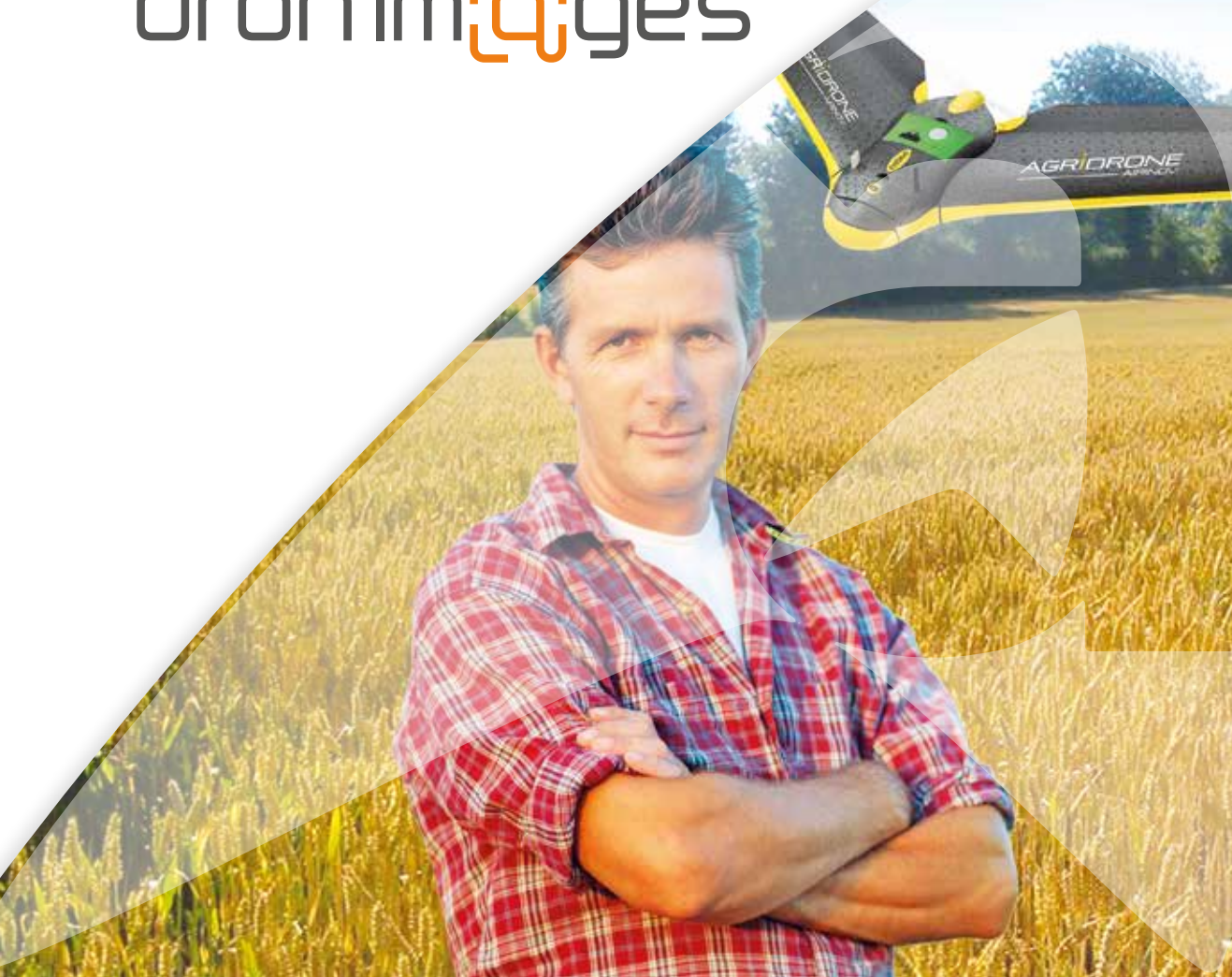
Un dossier PCAE accepté et une confiance de la banque ancrent le projet. Une subvention PCAE a été accordée à l'EARL à hauteur de 40%. Un bon coup de pouce financier qui permet de conforter le projet. Un projet d'investissement lors d'une installation consolide le dossier de demande auprès de la Région Normandie.

Les techniciens (avicole et bâtiment) ont été très à l'écoute du couple et cet appui



SERVICES - CONSEILS - FORMATIONS  
**PROAGRI**  
 PILOTAGE DE PRODUCTIONS

Mes **dron'images**



Passez  
 à la vitesse  
 Supérieure !

- **Pilotez avec précision votre fertilisation** azotée sur vos parcelles de blé ou colza
- **Optimisez vos rendements**
- **Limitez vos coûts de fertilisation** tout en préservant l'environnement

**SIMPLICITÉ**

Vous réservez mes Dron'images, nous gérons la logistique de la réservation des vols jusqu'aux préconisations.

**SÉCURITÉ**

Vous pilotez votre 3<sup>e</sup> apport et disposez d'un justificatif réglementaire.

**PRÉCISION**

Les cartes sont compatibles avec le matériel d'agriculture de précision pour moduler les apports en intra-parcellaire.



**Votre contact**

Charlotte Gardon  
 02 31 53 55 06

**LA CONFIDENTIALITÉ**

Nous nous engageons à ne pas divulguer à l'extérieur de notre organisme les informations nominatives portées à notre connaissance sans votre autorisation.

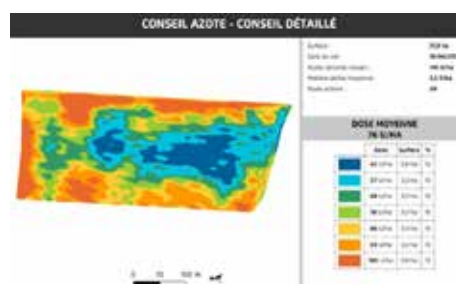
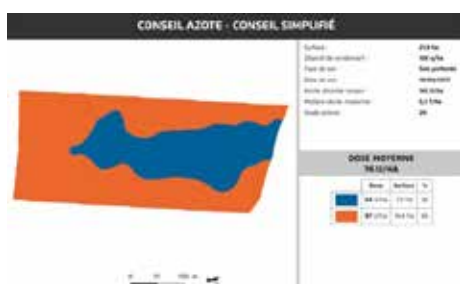
*Extrait du code d'éthique de la Chambre d'agriculture du Calvados fondé sur nos valeurs et destiné à protéger vos intérêts essentiels.*

**DETAIL DES PRESTATIONS**

**Sur COLZA** : le drone survole en entrée et en sortie hiver pour mesurer la biomasse de votre parcelle. La dose d'azote à apporter est calculée avec la méthode de la règlette Terres Inovia.

**Sur BLE** : le drone survole la parcelle entre les stades 3 nœuds et dernière feuille étalée. Il mesure le niveau d'indice de nutrition azotée et la biomasse du couvert pour calculer la dose d'azote du 3<sup>ème</sup> apport afin d'optimiser votre rendement et la teneur en protéine.

**Sur colza et sur blé**, vous recevrez une carte de zonage simplifiée et une carte de modulation :



Chamb'Agri 14 est un mensuel édité par la Chambre d'agriculture du Calvados  
 Directeur de la publication : Michel Legrand  
 Rédacteur en chef : Philippe Le Panse  
 Maquette : Cédric Skrzyniarz  
 Chambre d'agriculture du Calvados, 6 avenue de Dubna - CS 90218 - 14209 Hérouville St Clair cx  
 Tél. 02 31 70 25 25 - Fax 03 31 70 25 70  
 Mél. communication@calvados.chambagri.fr  
 Dépôt légal à parution - ISSN 1145-1270  
 Crédit photo : Chambres d'agriculture, sauf mention contraire. Imprimerie Anquetil.